

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 31 JUILLET 1903.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et des transferts au Budget de l'exercice 1902 et allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1902 et 1903.

(Voir les nos 191 et 223, session de 1902-1903, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. HANREZ, Vice-Président; BOËYÉ, LE CLEF, VAN DEN NEST et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour but d'autoriser des régularisations et des transferts au budget de l'exercice 1902 et d'allouer des crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1902 et 1903.

Les régularisations à imputer sur le budget de 1902 s'élèvent à fr. 21,800-89. Cette somme se décompose comme suit :

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	16,661 62
— des Chemins de fer	971 78
— de la Guerre	2,905 12
— des Finances et des Travaux publics. . .	1,262 37
Total. . fr.	<u>21,800 89</u>

Les transferts à des budgets de l'exercice 1902 concernent le budget de la Justice à concurrence de. fr. 136,800 »

Le budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	121,693 46
— de l'Agriculture	57,000 »
— de l'Industrie et de du Travail.	20,900 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	921,408 18
— de la Guerre	221,745 79
— des Finances et des Travaux publics. . .	1,000 »
Ensemble fr.	<u>1,480,547 43</u>

(2)

Les *crédits supplémentaires* à rattacher à des budgets de l'exercice 1902 montent à la somme de fr. 10,723,489-72. Ces crédits se répartissent comme suit :

Budget de la Dette publique, à fr.	1 73
Budget de la Justice, à	205,100 »
Budget des Affaires Étrangères, à	173,391 23
Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à	1,597,771 97
Budget de l'Agriculture, à	169,157 41
Budget de l'Industrie et du Travail, à	71,532 34
Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à	4,722,891 66
Budget de la Guerre, à	132,074 05
Budget de la Gendarmerie, à	250,000 »
Budget des Finances et des Travaux publics, à	3,401,569 33
Ensemble. . fr.	<u>10,723,489 72</u>

Le Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1903 est augmenté d'une somme de 386,300 francs.

Les propositions contenues dans le présent Projet de Loi sont expliquées et détaillées dans une note et des tableaux qui l'accompagnent.

La Chambre des Représentants a adopté le Projet dans sa séance du 29 de de mois, par 85 voix contre 23.

Aucune observation n'a été présentée au sein de la Commission des Finances et des Travaux publics. Aussi a-t-elle l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi par 4 voix contre 1.

Le Rapporteur,
EDMOND MESENS.

Le Vice-Président,
PROSPER HANREZ.